

## Le mot du préfet

Le variant anglais est probablement responsable de 20 à 25 % des infections au coronavirus en France, indiquait le ministre de la Solidarité et de la Santé, lors de son point de situation du jeudi 11 février. Si les variants sud-africain et brésilien circulent moins, la prudence est de mise ajoutait-il, d'autant que les situations sont très contrastées selon les territoires.

Le Var n'échappe pas à ces tendances. La flambée du variant anglais en Dracénie, qui concerne désormais 60 % des personnes positives, montre que l'épidémie est loin d'être stabilisée sur le département. Pour y faire face, se protéger et protéger les autres, les remèdes sont connus : le respect des gestes barrières, de la distanciation et du port du masque d'abord, un dépistage massif qui permet d'identifier les personnes positives puis le contact tracing pour remonter les cas contacts, et enfin l'isolement afin de ne pas contaminer les autres.

Cet isolement peut être difficile à organiser, il peut générer de l'angoisse face à la maladie, à la solitude ou à des contraintes matérielles que l'on ne sait résoudre. Pour accompagner chacun dans cette période difficile la plateforme téléphonique de la cellule territoriale d'appui à l'isolement répond à celles et ceux qui éprouvent des besoins matériel, social ou psychologique. La venue d'une infirmière à domicile proposée par la caisse primaire d'assurance maladie peut aussi faciliter cette épreuve. Aujourd'hui, plus que jamais, il nous faut tenir ensemble.

*Evence Richard, préfet du Var*

## POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

### ➔ INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 12 FÉVRIER 2021

	S52 21/12 27/12	S53 28/12 03/01	S1 04/01 10/01	S2 11/01 18/01	S3 18/01 24/01	S4 25/01 31/01	S5 01/02 07/02	S6 08/02 11/02
Nombre de tests réalisés	51 850	34 713	41956	44568	45783	46906	46894	ND
Nombre de tests positifs	1782	2026	3072	3156	3726	3601	3379	ND
Taux de positivité	3,40 %	5,80 %	7,30 %	7,10 %	8,10 %	7,70 %	7,20 %	6,60 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	166	189	286	294	347	334	315	ND

### ➔ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **803**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **271**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **66**

### ➔ CLUSTERS

Le nombre cumulé de clusters signalés continue d'augmenter : **489** dont **137** en cours d'investigation.



Retrouvez le point de situation quotidien l'ARS pour la région PACA sur :  
<https://www.paca.ars.sante.fr/liste-communiques-presse#>

Dans le département du Var, trois appels à projet font l'objet d'une instruction départementale :

## 1- Appel à projets Var - Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités



Les porteurs de projets pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux ont jusqu'au 20 février pour déposer leur dossier sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dsil-francerelance-renovationenergetique-var>

Compte tenu des difficultés des collectivités à présenter des dossiers visant au minimum 30 % de gain énergétique, seront aussi examinés les dossiers réalisant des gains en deçà de cet objectif.

**Dépôt des dossiers** sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dsil-francerelance-renovationenergetique-var>  
+ d'informations en cliquant sur [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

## 2- Appel à projets Var - Alimentation locale et solidaire

Cette mesure dotée de 270 000 € pour le Var vise à soutenir des acteurs locaux qui développent des projets orientés autour de trois thèmes principaux :



- le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ;
- le soutien aux associations, TPE-PME, communes ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité ;
- le soutien aux initiatives de développement de commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Le porteur de projet devra s'attacher à démontrer que le projet favorise l'accès des plus modestes et/ou des personnes isolées à une alimentation saine, durable et locale.

**Date limite de dépôt des dossiers** : jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2021

**Dépôt des dossiers** sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/alim-locale-et-solidaire-var>

Plus d'informations en cliquant sur [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

## 3- Appel à projets Var - Soutien pour lutter contre l'abandon des animaux de compagnie



Il propose des aides de deux natures :

- Une aide au financement de campagnes de stérilisation de chats ou de chiens (matériel, frais vétérinaires) ;
- Une aide au financement de travaux ou d'équipements pour des refuges pour animaux de compagnie. Les refuges pour équidés sont également éligibles.

Ces aides peuvent être mobilisées pour des travaux de réparation et de modernisation de refuges existants ou pour la création de nouveaux refuges. De 2 000 à 300 000 € peuvent être alloués.

+ d'informations sur la constitution des dossiers : [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)

Dépôts de dossier se font auprès de la DDPP du Var : [ddpp@var.gouv.fr](mailto:ddpp@var.gouv.fr)

Plus d'informations en cliquant sur [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Si votre projet ne répond pas à un appel à projets en cours ou à venir, déposez-le sur le **guichet unique** de la préfecture.



## TESTER – ALERTER - PROTÉGER

Lorsque l'on est positif, cas contact ou que l'on présente des symptômes en attente de test, il est indispensable de s'isoler. Cette obligation est d'autant plus forte que le variant anglais est plus contagieux et très présent dans le département. Cet isolement peut exposer les personnes concernées à des difficultés, c'est pourquoi a été mise en place une **cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI)**.

Vous êtes positif au Covid-19 ou êtes cas contact et avez besoin d'un **soutien matériel, social ou psychologique ?**

Appelez la cellule territoriale d'appui à l'isolement



**0 805 011 515**

7j/7 de 8h à 19h

Il s'agit d'une plateforme téléphonique pilotée par la Croix-Rouge et opérationnelle depuis le 29 janvier. En appelant le numéro vert **0 805 011 515** (7jours/7 de 8h à 19h), les personnes testées positives à la COVID 19 et les cas contacts peuvent ainsi bénéficier d'un soutien matériel, social ou psychologique à leur isolement.

Ce soutien (portage de repas, aide à domicile, conciergerie, aide psychologique...) peut se faire au domicile des personnes concernées.

Quand l'isolement à la maison n'est pas possible ou trop compliqué à mettre en œuvre, un isolement hors du domicile peut être proposé aux intéressés. Le transport des personnes entre le domicile et le centre d'hébergement peut être pris en charge.

En relation avec les institutions compétentes (Conseil départemental, CCAS, CAF...), la cellule d'appui s'assure de la mise en œuvre des dispositifs d'aide dont bénéficie ou peut bénéficier la personne concernée par la mesure d'isolement.

Du 4 au 10 février, la CTAI a émis ou reçu près de 150 appels concernant des personnes en isolement, positives ou cas contact.

Une trentaine d'actions ont été mises en place dont les deux tiers concernent soit une aide alimentaire, soit une aide à domicile, le reste se partageant entre soutien sanitaire et psychologique. Un isolement hors domicile a été organisé.

## GESTES BARRIERES



Avec l'arrivée des variants anglais, brésilien et sud-africain, le port du masque et les gestes barrières doivent plus que jamais être respectés par tous. Petit rappel des gestes à respecter :

### ➔ Comment bien porter son masque ?



**Avant de mettre ou enlever le masque lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique**



### **Il faut changer le masque :**

- quand vous avez porté le masque 4h
- quand vous souhaitez boire ou manger
- Si le masque s'humidifie
- Si le masque est endommagé



### **Pour le mettre :**

- tenez le masque par les lanières élastiques
- ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton



### **Pour l'enlever :**

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage

## POINT D'ÉTAPE

Dans le Var, la campagne de vaccination a débuté le 6 janvier dans les EHPAD, puis elle s'est accélérée avec l'ouverture aux personnels de santé travaillant en établissement ou en ville de plus de 50 ans ou présentant des facteurs de comorbidité.

Depuis le 18 janvier, 10 centres de vaccination dédiés aux personnes de plus de 75 ans ont ouvert leurs portes à Toulon, Brignoles, Draguignan, Fréjus, Hyères, Grimaud, La Seyne-sur-Mer, La Garde, Le Luc-en-Provence et Aups, représentant aujourd'hui la capacité de vacciner 5 000 personnes environ par semaine.

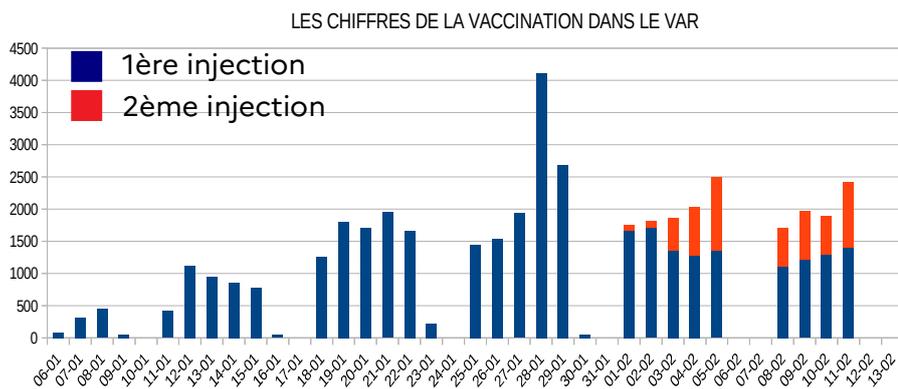
La vaccination de nouvelles populations cibles est d'ores et déjà programmée et a même déjà commencé, notamment dans les résidences autonomie. Treize équipes mobiles, mises à disposition par le conseil départemental et composées d'infirmières et de médecins se déplaceront dans les 33 résidences que compte le département du Var pour vacciner résidents et personnels.

Les foyers d'accueil médicalisé (FAM) et les maisons d'accueil spécialisé (MAS) qui concernent des personnes porteuses de handicap sont également pris en compte ; à l'intérieur de ces établissements le public concerné a été élargi à toute personne âgée de plus de 18 ans.

Pour les résidences sociales, la cible est élargie quant à elle, aux personnes de plus de 60 ans.

Outre la vaccination de ces nouvelles populations, des dispositifs mobiles seront lancés dans les prochains jours pour vacciner les personnes âgées et isolées qui ne peuvent pas se déplacer. Le premier d'entre eux commencera à fonctionner le 23 février.

## LES CHIFFRES DE LA VACCINATION



Au 11 février au soir,  
**37 816** personnes ont été vaccinées depuis le 6 janvier  
**5 536** personnes ont reçu la 2<sup>ème</sup> injection soit au total  
**43 352** injections ont été prodiguées.

Les points de situation quotidiens sur la vaccination contre la COVID-19 : nombre total de personnes vaccinées en France ainsi que le détail région par région sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/article/points-de-situation-vaccination>

## DISPOSITIF MOBILE DE DÉPISTAGE



Date	Horaires	Commune	Emplacement
Du lundi 15 au vendredi 19 février	9h30-12h00 13h30-16h30	Draguignan	955 boulevard Léon Blum, à côté du parking du tennis couvert